



Monsieur Claude Wiseler
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 2 juillet 2026

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Madame la ministre de la Mobilité et des Travaux publics.

Les épisodes de fortes chaleurs sont de plus en plus fréquents et intenses en raison du changement climatique. Dans ce contexte, le confort thermique des usagers des bâtiments publics, notamment des personnes vulnérables, constitue un enjeu majeur de santé publique et de qualité des infrastructures. Les bâtiments réalisés sous la responsabilité de l'Administration des bâtiments publics répondent à des exigences élevées en matière de performance énergétique. Il convient toutefois de s'interroger sur la place accordée aux systèmes de refroidissement ou de climatisation lors de la conception des bâtiments publics récents.

Dès lors, j'aimerais poser à Madame la ministre les questions suivantes :

- Quelles sont les directives, normes ou lignes directrices actuellement appliquées par l'Administration des bâtiments publics en matière de climatisation, de refroidissement passif et de confort thermique dans les bâtiments publics ?
- Ces prescriptions ont-elles évolué au cours des dix dernières années ? Si oui, de quelle manière ?
- Parmi les bâtiments publics construits, livrés ou planifiés au cours des dix dernières années sous la responsabilité de l'Administration des bâtiments publics, combien sont équipés :
 - d'un système de climatisation ;
 - d'un système de refroidissement actif autre qu'une climatisation classique (géocooling, pompes à chaleur réversibles, etc.) ;
 - uniquement de dispositifs de refroidissement passifs ?
- Plus particulièrement, combien d'établissements scolaires, de maisons de soins ou de maisons de retraite et d'hôpitaux sont aujourd'hui équipés d'un système de climatisation ou d'un autre système de refroidissement actif ? Madame la ministre peut-elle fournir une ventilation par catégorie d'établissement et, si possible, par bâtiment ?

- Pour les bâtiments qui ne disposent pas d'un système de refroidissement actif, quelles mesures sont prévues afin de garantir des températures compatibles avec le bien-être des occupants lors des périodes de fortes chaleurs ? Quelles étaient les raisons pour lesquelles un système de refroidissement n'avait pas été prévu dans la planification ou l'exécution ?
- Le Gouvernement envisage-t-il d'adapter les critères de conception des futurs bâtiments publics afin de mieux prendre en compte les conséquences du réchauffement climatique sur le confort thermique des usagers ?

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.



Yves Cruchten
Député